

EuropeAid/132630/C/SER/Multi

## **CLEANER ENERGY SAVING MEDITERRANEAN CITIES**

Contract No ENPI 2012/309-311

## **REPORT**

## Les activités des Institutions Financières Internationales en Tunisie

Élaboré par: Neji Amaimia

## **Novembre 2014**

Avertissement.

Le contenu du présent rapport ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. La responsabilité quant aux informations et aux opinions exprimées incombe entièrement à l'auteur.



human dynamics

public sector consulting

This project is funded by

The European Union

Implemented by a Consortium led by Hulla & Co. Human Dynamics KG

## **HULLA & CO HUMAN DYNAMICS KG**

in consortium with

PESCARES Italy, HCL Group

Centre for European Policy Studies (CEPS)

**Associated Consulting Engineers (ACE)** 

Institute of Communications and Computer Systems of the

**National Technical University of Athens** 

The Assembly of European Regions (AER)

The EuroMed Cities Network

## Table des matières

ABRÉVIATIONS	5
SYMBOLES ET UNITÉS	8
1. RÉSUMÉ	9
1.1. Introduction	9
1.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT INTERNATIONALES	9
1.3. LES SOURCES DE FINANCEMENT NATIONALES	15
1.4. RECOMMANDATIONS	17
2. INTRODUCTION	19
3. LES SOURCES DE FINANCEMENT INTERNATIONALES	25
3.1. GLOBAL CLIMATE PARTNERSHIP FUND/ FONDS DE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE CLIMAT (GCPF)	25
3.2. MEDITERRANEAN INVESTMENT FACILITY/ FONDS POUR L'INVESTISSEMENT EN MÉDITERRANÉE (MIF)	27
3.3. FONDS MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES (FMDV)	28
3.4. PARTNERSHIP FOR MARKET READINESS/FONDS DE PARTENARIAT POUR LA PRÉPARATION AU MARCHÉ (PMR)	31
3.5. WORLD BANK CARBON FUNDS AND FACILITIES/FONDS CARBONE DE LA BANQUE MONDIALE	32
3.6. CLIMATE INVESTMENT FUNDS/ FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE CLIMAT (CIF)	33
3.7. FONDS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FEM)	34
3.8. FONDS FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)	35
3.9. GREEN CLIMATE FUND/FONDS VERT POUR LE CLIMAT (GCF)	36
4. LES MÉCANISMES ET LES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES	37
4.1 MÉCANISME NAMA	37
4.2 Initiative Allemande des Technologies Climatiques (DKTI)	37
4.3 RÉSERVE PAYS ÉMERGENTS (RPE)	38
4.4 Fonds d'étude et d'aide au Secteur Privé-Études (FASEP-Études)	39
4.5 FONDS D'ÉTUDE ET D'AIDE AU SECTEUR PRIVÉ-INNOVATION VERTE (FASEP-INNOVATION VERTE)	39
5. LES SOURCES DE FINANCEMENT NATIONALES	41
5.1. CAISSE DES PRÊTS ET DE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CPSCL)	41
5.2. Fonds National de Maîtrise de l Énergie (FNME)	42
5.3. MÉCANISME PROSOL-TERTIAIRE	43
6 LEC DÉCEAUX DEC VILLES	44

	6.1. MEDCITIES/MEDCITÉS	44
	6.2. WORLD MAYORS COUNCIL ON CLIMATE CHANGE/ CONSEIL MONDIAL DES MAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
	(WMCCC)	45
	6.3. International Council for Local Environment Initiatives/Conseil International pour les Initiatives Écologique	JES
	LOCALES (ICLEI)	45
	6.4. CITIES AND CLIMATE CHANGE INITIATIVE/VILLES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE (CCCI)	46
	6.5. ENERGY EFFICIENT CITIES INITIATIVE/INITIATIVE VILLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (EECI)	46
	6.6. COOPÉRATION DES VILLES ET DES MUNICIPALITÉS AU MAGHREB (COMUN)	47
	6.7. LIGHTING URBAN COMMUNITY INTERNATIONAL (LUCI)	47
	6.8. UNITED CITIES AND LOCAL GOVERNMENT/CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (UCLG/CGLU)	48
	6.9. CITIES ALLIANCE/ALLIANCES DES VILLES	48
	6.10. KNOWLEDGE CENTRE ON CITIES AND CLIMATE CHANGE/CENTRE DE CONNAISSANCES SUR LES VILLES ET LE CHANGEMENT	
	CLIMATIQUE (K4C)	49
	6.11. ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)	50
7	. RECOMMANDATIONS	51
	APPENDICE I –PROJETS DE JUMELAGE	53
	Appendice II - LIPEI Projets	5/

# **ABRÉVIATIONS**

AFD	Agence française de développement	
AIMF	Association internationale des maires francophones	
BAD	Banque africaine de développement	
BEI	Banque européenne d'investissement	
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	
BID	Banque islamique de développement	
BMU	Ministère fédéral allemand de l'Environnement	
CCCI	Cities and Climate Change Initiative /Villes et changement climatique	
CES	Chauffe-eau solaire	
CIF	Climate Investment Funds	
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	
CoMun	Coopération des villes et des municipalités	
COPIL	Comité de pilotage	
CPSCL	Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales	
DKTI	Initiative allemande des technologies climatiques	
EECI	Energy Efficient Cities Initiative/ Initiative villes et efficacité énergétique	
ESCO	Energy Service Company/Société de services énergétiques	
ESMAP	Energy Sector Management Assistance Program	
FASEP	Fonds d'étude et d'aide au secteur privé	
FFEM	Fonds français de l'environnement mondial	
FMDV	Fonds mondial pour le développement des villes	
FNVT	Fédération nationale des villes tunisiennes	
FODEP	Fonds de dépollution	
FTE	Fonds de transition énergétique	

GCF	Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)		
GEF/FEM	Global Environment Facility/Fonds pour l'environnement mondial		
GES	Gaz à effet de serre		
GTZ/GIZ	Coopération technique allemande		
GCPF	Global Climate Partnership Fund (Fonds de partenariat mondial pour le climat)		
ICLEI	International Council for Local Environment Initiatives/Conseil international pour les initiatives écologiques locales		
IFC	International Finance Corporation/Société financière internationale		
IFI	Institutions financières internationales		
K4C	Knowledge Centre on Cities and Climate Change		
KfW	German Development Bank		
LED	Light-emitting diode (lampe à diode électroluminescente)		
LUCI	Lighting Urban Community International		
MENA	Middle East and North Africa		
MIF	Mediterranean Investment Facility/Fonds pour l'investissement en Méditerranée		
MRV	Mesure rapport et vérification		
NOP	Note d'opportunité de projet		
PAED	Plan d'action en faveur de l'énergie durable		
PMR	Partnership for Market Readiness		
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement		
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement		
PV	Photovoltaïque		
RPE	Réserve pays émergents		
SUD-NET	Sustainable Urban Development Network		
TDR	Termes de Références		

UCLG/CGLU United Cities and Local Government/Cités et gouvernements local	
wмссс	World Mayors Council on Climate Change/Conseil mondial des maires sur le changement climatique

# SYMBOLES ET UNITÉS

CO₂	Dioxyde de carbone (gaz carbonique)	
CH₄	Méthane	
N₂O	Protoxyde d'azote	
SF <sub>6</sub>	Hexafluorure de soufre	
PFC	Perfluorocarbones	
HFC	Hydrofluorocarbures	
DT	Dinar tunisien	
MDT	Million de dollars tunisiens	
€	Euro	
k€	Kilo euros	
M€	Million d'euros	
USD	Dollars américain	
MUSD	Million de dollars américains	
ND	Non déterminé	

## 1. RÉSUMÉ

## 1.1. Introduction

L'énergie est au cœur du développement économique et social des villes. Elle conditionne le développement de toute activité humaine, et constitue le point commun des enjeux socio-économiques, environnementaux et urbanistiques.

Le modèle actuel de promotion de l'investissement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, fondé sur la subvention avec une gestion centralisée, a montré sa pertinence, mais il demeure insuffisant pour développer cet investissement au niveau local avec un rythme et une ampleur à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques.

Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales ont bien analysé cette contrainte, et ont développé une palette d'outils financiers diversifiés et adaptés aux besoins des collectivités locales. Les financements, sous forme de prêts, garanties, subventions pour des études ou de l'assistance technique, permettront de mieux exploiter les gisements d'économie d'énergie et de réduire l'impact sur l'environnement local et global.

Dans ce document, figurent les principaux mécanismes et sources de financement disponibles à l'échelle nationale, régionale et internationale, ainsi qu'un état des réseaux d'échange et d'assistance des villes dans les domaines liés aux énergies durables.

#### 1.2. Les Sources de Financement Internationales

Dans cette partie du résumé exécutif, on présentera les principales sources de financement internationales accessibles et pouvant financer les différentes phases des projets et programmes d'énergie durable, à travers des outils financiers diversifiés: assistance technique, renforcement de capacités, subvention à l'investissement, crédits.

Source de financement	Site web	Procédure	Observations/recommandations
Global Climate Partnership Fund (GCPF, Fonds de partenariat mondial pour le climat)	http://gcpf.lu/home.html	La procédure de financement repose sur quatre étapes essentielles:  1. identification de projet (décrire le projet, son coût et les résultats attendus de sa mise en œuvre);  2. évaluation du projet (assurée par le fonds);  3. approbation et mise à disposition;  4. monitoring et reporting.	Ce fonds est adapté aux collectivités locales. Il pourra financer les grands projets d'infrastructure en relation avec l'économie d'énergie (centrale PV, centrale de production de froid, etc.)
Mediterranean Investment Facility (MIF)		Ce fonds est dédié principalement aux actions de promotion conçues à l'échelle centrale. Cependant, une collectivité locale peut demander un financement pour agir au niveau de son territoire.  La procédure de financement nécessite l'élaboration d'une requête de financement, à déposer auprès du PNUE.	Ce fonds peut être utilisé pour subventionner le consommateur final à travers des surprimes (à l'instar de ce qui a été réalisé dans le programme PROSOL et PROSOL ELEC).  La collectivité locale peut engager un programme spécifique à son territoire.
Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV)	http://www.fmdv.net/index.ph p?id=2	Ce fonds ne finance pas directement des projets, mais il aide les villes à la levée de financements, à la structuration du business plan et des montages financiers. Pour bénéficier de cette aide, la collectivité locale doit être membre du FMDV.	Formulaire d'adhésion: http://fmdv.net/fr
Partnership for Market Readiness (PMR)	http://www.thepmr.org/	La demande de financement doit suivre deux étapes, à savoir:  - une première requête de manifestation d'intérêt, qui devra être élaborée et concertée avec le point focal changement climatique et l'ANME;  - après approbation, il est nécessaire	Jusqu'à présent, aucaun projet n'a été lancé en Tunisie. Ce fonds est intéressant pour les projets d'investissement dans les technologies du LED et de production de l'électricité à partir de sources renouvelables.

		d'élaborer une proposition détaillée de projet et de la soumettre auprès du PMR. Aucune condition préalable n'est requise pour les collectivités locales.	
World Bank Carbon Funds and Facilities	https://wbcarbonfinance.org/R outer.cfm?Page=Projport	Une demande de financement doit être adressée au secrétariat du fonds. Ensuite, et après approbation de la demande, il est nécessaire de développer une proposition détaillée avec l'appui d'un consultant recruté par le fonds.  Aucune condition n'est requise.	Jusqu'à présent, aucaun projet n'a été lancé en Tunisie. Helpdesk: https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm? Page=helpdesk&ItemID=24676
Climate Investment Funds (CIF)	https://www.climateinvestmen tfunds.org/cif/	Pas de procédure standard. Les demandes sont formulées au cas par cas. Il est nécessaire de prendre contact avec la BAD pour préparer le dossier de la demande.  Pas de conditions particulières d'accès.	Jusqu'à présent, aucaun projet n'a été lancé en Tunisie.
Global Environement Facility/Fonds de l'environnement mondial (GEF/FEM)	http://www.thegef.org/gef/nod e/180	L'idée de projet doit être approuvée par le point focal FEM en Tunisie. Ensuite, une fiche d'identification de projet sera élaborée selon un format bien défini.  Pas de conditions particulières d'accès.	L'appel à proposition pour le financement de la 6 <sup>e</sup> phase du FEM est en cours. La collectivité locale doit prévoir un complèment de financement pour les projets soumis à ce fonds. GEF 6 PIF template: http://www.thegef.org/gef/node/10762
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	http://www.ffem.fr/site/ffem/	L'idée de projet doit être discutée avec l'une des institutions membres du COPIL du FFEM (ministères en charge des finances, des affaires étrangères, du développement durable, de la recherche et de l'agriculture, et l'AFD).  Ensuite une note d'opportunité de projet (NOP) sera élaborée, selon un format bien défini.  Pas de conditions particulières d'accès.	Ce fonds peut être intéressant pour des projets liés à l'efficacité énergétique dans la construction (en continuité de ce qui a été réalisé auparavant).  Fiche de pré-identification d'un projet: http://www.ffem.fr/site/ffem/accueil/proj ets/autour-desprojets/comment_presenter_projet_ffem

Green Climate Fund/Fonds vert pour le climat (GCF)	http://news.gcfund.org/	En cours de mise en place.	
NAMA facility	http://www.nama- facility.org/news.html	La sélection des projets se fait par voie de concours annuel. Le demandeur doit être supporté par le gouvernement national.	Un projet est en cours de développement à Sfax dans le domaine du transport. Ce type de programme peut couvrir tous les aspects liés à l'énergie.
Initiative allemande des technologies climatiques		Une requête auprès de la GIZ ou de la KfW est nécessaire.	www.kfw-entwicklungsbank.de
Réserve pays émergents (RPE)	http://www.tresor.economie.g ouv.fr/RPE	Une demande doit être adressée au service économique de l'ambassade de France à Tunis. La demande doit contenir une description détaillée de l'action et le projet de Termes de Références (TdR).	http://www.tresor.economie.gouv.fr/408 1_Mode-demploi-de-la-Reserve-Pays- Emergents-RPE
Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)	http://www.tresor.economie.g ouv.fr/fasep	Même procédure que la RPE.	http://www.tresor.economie.gouv.fr/778 1_fiche-fasep-etudes http://www.tresor.economie.gouv.fr/778 0_fiche-fasep-innovation-verte
Medcities/Medcités	www.medcities.org	L'accès aux services offerts par Medcités n'est possible que pour les villes de Sousse et de Sfax. La municipalité concernée doit discuter de l'opportunité de l'action à engager avec le secrétariat général de Medcités avant de soumettre une proposition officielle.	
World Mayors Council on Climate Change/Conseil mondial des maires sur le changement climatique (WMCCC)	www.worldmayorscouncil.org	L'accès aux services offerts par le WMCCC est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. L'adhésion est ouverte aux maires, gouverneurs et autres équivalents dans les administrations municipales.	Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: www.worldmayorscouncil.org/join/registr ation-form.html
International Council for	www.iclei.org	L'accès aux services offerts par ICLEI est	Le formulaire d'adhésion est disponible à

Local Environment Initiatives/Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)		tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	l'adresse suivante: http://www.iclei.org/iclei-members/join- iclei.html
Cities and Climate Change Initiative /Initiative villes et changement climatique (CCCI)	http://unhabitat.org/tag/cities- and-climate-change-initiative/	L'accès aux services offerts par le CCCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	
Energy Efficient Cities Initiative /Initiative villes et efficacité énergétique (EECI)	http://www.esmap.org/Energy Efficient Cities	L'accès aux financements offerts dans le cadre du EECI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	Le point de contact ESMAP chargé de la région MENA est Roger Coma Cunill (rcomacunill@worldbank.org).
Coopération des villes et des municipalités au Maghreb (CoMun)	http://www.co-mun.net/	Les municipalités éligibles: Ben Guerdane, Djerba-Midoun, Gafsa, Gabès, Jendouba, Kasserine, Menzel Bourguiba, Monastir, Siliana, Sfax, Sousse, Tunis.	
Lighting Urban Community International (LUCI)	www.luciassociation.org	L'accès aux services offerts par le LUCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: http://www.luciassociation.org/join-luci.html
United Cities and Local Government/Cités et gouvernements locaux unis (UCLG/CGLU)	www.uclg.org	L'accès aux services offerts par le UCLG est tributaire de l'adhésion au réseau. Les structures concernées sont notamment les collectivités locales, les associations des collectivités locales et les structures fortement impliquées dans les activités locales. Il est nécessaire de se concerter avec la section régionale de l'Afrique avant toute demande	Les informations sur l'adhésion sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.uclg.org/fr/devenir-membre/comment-adherer

		d'adhésion.  http://www.afriquelocale.org/fr/nos- membres/devenir-membre?view=form	
Cities Alliance/Alliance des villes	www.citiesalliance.org	Les services offerts par Cities Alliance sont attribués par voie de concours qui est ouvert au moins une fois par an à la suite d'un appel public à propositions.  Le parrainage d'un membre de Cities Alliance est nécessaire. La liste des membres est disponible à l'adresse suivante:  http://www.citiesalliance.org/our-members	Cependant, il est possible de soumettre une idée de projet en dehors des procédures habituelles, via le formulaire à l'adresse suivante: http://www.citiesalliance.org/sites/citiesa lliance.org/files/CA_Docs/members- pages/Draft%20Revised%20Application%2 OGuidelines%2018%20Oct07.doc
Knowledge Centre on Cities and Climate Change (K4C)	www.citiesandclimatechange.or g	L'accès aux services du centre est réservé aux structures ayant une initiative avec l'un des membres fondateurs (PNUE de l'ONU-Habitat et de la Banque mondiale).	
Association internationale des maires francophones (AIMF)	www.aimf.asso.fr	L'accès aux services offerts par l'AIMF est tributaire de l'adhésion à l'association. Les municipalités membres sont: Gafsa, Monastir, Siliana, Tunis, Bizerte, Kasserine, Sfax et Sousse, ainsi que la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT).	· ·

## 1.3.1 Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL)

La CPSCL est une institution financière spécialisée au statut d'établissement public, établie sous sa forme actuelle en 1975. Ses ressources viennent principalement:

- de dotations prélevées annuellement sur le Fonds commun des collectivités locales (FCCL);
- de la dotation annuelle du budget de l'État;
- des encaissements, au titre des annuités (principal et intérêts), des remboursements de prêts consentis par la CPSCL aux collectivités locales;
- des prêts contractés par la CPSCL auprès des bailleurs de fonds, tels que la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI);
- du résultat réalisé par la CPSCL.

Ses clients potentiels sont les communes, les institutions intercommunales, les conseils des gouvernorats et les établissements publics locaux. L'intervention de la CPSCL est sous forme:

- de prêts et de subventions pour le financement de leurs projets d'investissement;
- de subventions exceptionnelles aux collectivités locales qui sont astreintes à des sujétions spéciales nécessaires ou imprévisibles, ou dont la situation financière est particulièrement difficile;
- de bonification d'intérêt sur les prêts contractés par les collectivités locales auprès d'institutions autres que la CPSCL.

La CPSCL n'a pas d'autonomie de décision. Elle finance essentiellement les projets des Plans d'investissement communal (PIC). Le montant du prêt est fixé en fonction de la nature et du coût du projet, en tenant compte de la capacité d'endettement de la collectivité locale ou de l'établissement public local concerné.

Les taux d'intérêt ainsi que les échéances des prêts sont fixés par décret et dépendent du type de projet financé.

Nature du projet	Taux d'intérêt	Période de remboursement	Période de grâce
Voirie et trottoirs			
Éclairage public			
Assainissement et drainage des eaux pluviales			
Réhabilitation des espaces verts			
Eau potable	7,5 %	15 ans	1 an
Décharges contrôlées et centre de transfert			
Bâtiments administratifs			
Acquisitions immobilières			
Équipements de jeunesse, de sport et de culture			

Projets économiques.	8,5 %	10 ans	1 an
Acquisition de matériels et d'équipements	6 %	7 ans	1 an
Financement des études de projet	7,5 %	7 ans	1 an

Il est à rappeler que la CPSCL a lancé une ligne de crédit spécifique pour un programme d'économie de l'énergie électrique destinée à l'éclairage public. Cette ligne avait comme objectif de généraliser l'installation des variateurs de tension sur tout le réseau d'éclairage public tunisien.

## 1.3.2 Fonds National de Maîtrise de l'énergie (FNME)

Le FNME est un instrument financier créé par le gouvernement tunisien en 2005 pour subventionner l'investissement dans les actions d'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la substitution de l'énergie. Il est ordonné par le ministre chargé de l'énergie et géré par l'ANME.

Pour chaque action éligible, le taux indiqué correspond au pourcentage des investissements pris en charge par des primes, dans les limites fixées par un plafond.

Les primes sont débloquées conformément à un contrat programme à conclure avec l'ANME et après réalisation de l'investissement.

Actions	Taux	Plafond
Audit énergétique et consultation préalable	70 %	30 000 DT
Investissement matériel	20 %	100 000 à 250 000 DT selon la consommation de l'entreprise
Investissement immatériel	70 %	70 000 DT
Cogénération	20 %	500 000 DT
Projet de démonstration	50 %	100 000 DT
Station de diagnostic-moteurs	20 %	6 000 DT
Équipements d'efficacité énergétique sur les unités de pêche	40 %	30 000 DT
Chauffage solaire de l'eau dans le secteur résidentiel		200 DT pour les capteurs de 1 à 3 m <sup>2</sup> 400 DT pour les capteurs de 4 à 7 m <sup>2</sup>
Chauffage solaire de l'eau dans les secteurs industriel et tertiaire	30 %	150 DT par m <sup>2</sup>
Production de l'électricité dans le secteur agricole	40 %	20 000 DT
Production du biogaz	40 %	20 000 DT

Production de l'électricité à partir du biogaz	20 %	100 000 DT
Électricité photovoltaïque	30 %	3 000 DT/kWc et 15 000 DT/bâtiment
Conversion au gaz naturel dans le secteur résidentiel		140 DT par logement individuel 20 DT par appartement
Conversion au gaz naturel dans les secteurs industriel et tertiaire	20 %	400 000 DT

Dans sa nouvelle restructuration, le FNME, sous le nom de Fonds de transition énergétique (FTE), pourrait accorder des garanties et des crédits pour des activités spécifiques.

#### 1.4. Recommandations

Il est clair, d'après ce qui a été présenté dans ce rapport, que les sources de financement et les opportunités de développer des programmes d'énergies durables dans les municipalités sont multiples.

Toutefois, l'accès à ces sources de financement et aux opportunités de coopération reste difficile aux municipalités tunisiennes, faute de moyens et de compétences en recherche de financement et de développement de programmes bancables.

À cet effet, on propose dans ce qui suit quelques recommandations qui peuvent être utiles à court terme pour les municipalités concernées en vue de réaliser leur Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED).

- Améliorer le renforcement des capacités des agents des collectivités locales dans la planification urbaine, la recherche de financement et l'élaboration de requête et de fiche projet à présenter aux bailleurs de fonds, la mise en œuvre et le monitoring des projets locaux.
- Organiser une conférence nationale des collectivités locales pour le développement des énergies durables.
- Encourager l'échange d'expérience et de compétences entre les collectivités locales dans le domaine des énergies durables.
- Accentuer les échanges d'expérience dans le financement des PAED avec les municipalités de la région, dans le cadre des coopérations et partenariats sous l'égide de l'une des initiatives mentionnées dans le réseau des villes.
- Créer un comité national pour le financement des projets d'énergie durable, où sont présents les municipalités, l'ANME, la CPSCL, les représentants des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie (AFD, GEF, BAD, GIZ, KfW, BEI...), et les représentants du secteur financier Tunisie. Ce comité aura comme principal rôle de lever les contraintes de financement des PAED.

Le comité ainsi constitué permet d'engager une étroite coopération entre la CPSCL et le FNME (FTE), en vue de mettre à la disposition des collectivités locales une sorte de guichet unique de financement de leur projet de maîtrise de l'énergie dans leurs différentes phases et selon un schéma de financement simplifié et cohérent.

Les projets d'énergie durable bénéficieront ainsi, par le biais du comité, d'un mécanisme spécifique basé sur les crédits et les subventions de la CPSCL, les primes et les bonifications du FTE et du du Fonds de dépollution (FODEP, fonds géré par l'Agence Nationale de Protection de l'environnement pour le financement des actions de dépollution), et les éventuelles surprimes et assistance technique des bailleurs de fonds et institutions financières internationales (IFI). Concrètement, ce comité développera un ensemble d'actions génériques au profit des collectivités locales selon des schémas de financement standards, et fera la promotion des activités comme les ESCO.

L'ANME et la CPSCL sont favorables à la mise en place de cette structure pour stimuler les investissements en énergie durable au niveau des municipalités. Toutefois, les aspects organisationnels y afférents, nécessitent des concertations et des commissions de travail pour élaborer un schéma de fonctionnement simplifié et efficace répondant aux attentes des différentes parties. Les principaux points que l'on juge intéressant de clarifier dans les prochains travaux des commissions mixtes ANME/CPSCL se rapportent essentiellement:

- au type de structure: guichet unique, comité mixte, commission interministérielle;
- au principe de fonctionnement: étude des dossiers, approbation des dossiers, instruction des dossiers pour décision;
- aux activités éligibles: actions génériques d'énergie durable selon un cahier des charges type, activités éligibles au FTE et à la CPSCL;
- à l'enveloppe annuelle et à sa répartition: à définir selon l'enveloppe accordée par le FTE et la CPSCL pour les programmes régionaux;
- aux schémas de financement:
  - FTE, FODEP et bailleurs de fonds internationaux: subventions, garantie et bonification de taux d'intérêt des crédits;
  - CPSCL et IFI: crédits bonifiés.

## 2. INTRODUCTION

L'énergie est au cœur du développement économique et social des villes. Elle conditionne le développement de toute activité humaine, et constitue le point commun des enjeux socio-économiques, environnementaux et urbanistiques.

Au-delà des différences entre pays centralisés et pays décentralisés, le développement des politiques locales de l'énergie a été facilité par l'arrivée à maturité des technologies permettant de décentraliser la production (cogénération) et de valoriser au niveau local des ressources énergétiques renouvelables (biomasse, éolien, photovoltaïque, etc.).

La contrainte du changement climatique et les tensions sur le marché des énergies fossiles ont ainsi donné à la maîtrise de l'énergie, activité par nature locale, une forte légitimité. L'échelon local s'impose alors comme une composante indispensable et prioritaire d'une politique énergétique durable.

Le modèle actuel de promotion de l'investissement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, fondé sur la subvention avec une gestion centralisée, a montré sa pertinence, mais il demeure insuffisant pour développer cet investissement au niveau local avec un rythme et une ampleur à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques.

Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales ont bien analysé cette contrainte, et ont développé une palette d'outils financiers diversifiés et adaptés aux besoins des collectivités locales. Les financements, sous forme de prêts, garanties, subventions pour des études ou de l'assistance technique, permettront de mieux exploiter les gisements d'économie d'énergie et de réduire l'impact sur l'environnement local et global.

Dans ce document, figurent les principaux mécanismes et sources de financement disponibles à l'échelle nationale, régionale et internationale, ainsi qu'un état des réseaux d'échange et d'assistance des villes dans les domaines liés aux énergies durables.

Source de financement	Site web	Procédure	Observations/recommandations
Global Climate Partnership Fund (GCPF, Fonds de partenariat mondial pour le climat)	http://gcpf.lu/home.html	La procédure de financement repose sur quatre étapes essentielles:  1. identification de projet (décrire le projet, son coût et les résultats attendus de sa mise en œuvre);  2. évaluation du projet (assurée par le fonds);  3. approbation et mise à disposition;  4. monitoring et reporting.	Ce fonds est adapté aux collectivités locales. Il pourra financer les grands projets d'infrastructure en relation avec l'économie d'énergie (centrale PV, centrale de production de froid, etc.)
Mediterranean Investment Facility (MIF)		Ce fonds est dédié principalement aux actions de promotion conçues à l'échelle centrale. Cependant, une collectivité locale peut demander un financement pour agir au niveau de son territoire.  La procédure de financement nécessite l'élaboration d'une requête de financement, est à déposer auprès du PNUE.	Ce fonds peut être utilisé pour subventionner le consommateur final à travers des surprimes (à l'instar de ce qui a été réalisé dans le programme PROSOL et PROSOL ELEC).  La collectivité locale peut engager un programme spécifique à son territoire.
Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV)	http://www.fmdv.net/index.ph p?id=2	Ce fonds ne finance pas directement des projets, mais il aide les villes à la levée de financements, à la structuration du business plan et des montages financiers. Pour bénéficier de cette aide, la collectivité locale doit être membre du FMDV.	Formulaire d'adhésion: http://fmdv.net
Partnership for Market Readiness (PMR)	http://www.thepmr.org/	La demande de financement doit suivre deux étapes, à savoir:  - une première requête de manifestation d'intérêt, qui devra être élaborée et concertée avec le point focal changement climatique et l'ANME;  - après approbation, il est nécessaire	Jusqu'à présent, aucaun projet n'a été lancé en Tunisie. Ce fonds est intéressant pour les projets d'investissement dans les technologies du LED et de production de l'électricité à partir de sources renouvelables.

		d'élaborer une proposition détaillée de projet et de la soumettre auprès du PMR. Aucune condition préalable n'est requise pour les collectivités locales.	
World Bank Carbon Funds and Facilities	https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=Projport	Une demande de financement doit être adressée au secrétariat du fonds. Ensuite, et après approbation de la demande, il est nécessaire de développer une proposition détaillée avec l'appui d'un consultant recruté par le fonds.  Aucune condition n'est requise.	Jusqu'à présent, aucun projet n'a été lancé en Tunisie. Helpdesk: https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm? Page=helpdesk&ItemID=24676
Climate Investment Funds (CIF)	https://www.climateinvestmen tfunds.org/cif/	Pas de procédure standard. Les demandes sont formulées au cas par cas. Il est nécessaire de prendre contact avec la BAD pour préparer le dossier de la demande.  Pas de conditions particulières d'accès.	Jusqu'à présent, aucaun projet n'a été lancé en Tunisie.
Global Environement Facility/Fonds de l'environnement mondial (GEF/FEM)	http://www.thegef.org/gef/nod e/180	L'idée de projet doit être approuvée par le point focal FEM en Tunisie. Ensuite, une fiche d'identification de projet sera élaborée selon un format bien défini.  Pas de conditions particulières d'accès.	L'appel à proposition pour le financement de la 6 <sup>e</sup> phase du FEM est en cours. La collectivité locale doit prévoir un complèment de financement pour les projets soumis à ce fonds. GEF 6 PIF template: http://www.thegef.org/gef/node/10762
Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)	http://www.ffem.fr/site/ffem/	L'idée de projet doit être discutée avec l'une des institutions membres du COPIL du FFEM (ministères en charge des finances, des affaires étrangères, du développement durable, de la recherche et de l'agriculture, et l'AFD).  Ensuite une note d'opportunité de projet (NOP) sera élaborée, selon un format bien défini.  Pas de conditions particulières d'accès.	Ce fonds peut être intéressant pour des projets liés à l'efficacité énergétique dans la construction (en continuité de ce qui a été réalisé auparavant).  Fiche de pré-identification d'un projet: http://www.ffem.fr/site/ffem/accueil/proj ets/autour-des-projets/comment_presenter_projet_ffem

Green Climate Fund/Fonds vert pour le climat (GCF)	http://news.gcfund.org/	En cours de mise en place.	
NAMA facility	http://www.nama- facility.org/news.html	La sélection des projets se fait par voie de concours annuel. Le demandeur doit être supporté par le gouvernement national.	Un projet est en cours de développement à Sfax dans le domaine du transport. Ce type de programme peut couvrir tous les aspects liés à l'énergie.
Initiative allemande des technologies climatiques		Une requête auprès de la GIZ ou de la KfW est nécessaire.	www.kfw-entwicklungsbank.de
Réserve pays émergents (RPE)	http://www.tresor.economie.g ouv.fr/RPE	Une demande doit être adressée au service économique de l'ambassade de France à Tunis. La demande doit contenir une description détaillée de l'action et le projet de termes de références (TDR).	http://www.tresor.economie.gouv.fr/408 1_Mode-demploi-de-la-Reserve-Pays- Emergents-RPE
Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)	http://www.tresor.economie.g ouv.fr/fasep	Même procédure que la RPE.	http://www.tresor.economie.gouv.fr/778 1_fiche-fasep-etudes http://www.tresor.economie.gouv.fr/778 0_fiche-fasep-innovation-verte
Medcities/Medcités	www.medcities.org	L'accès aux services offerts par Medcités n'est possible que pour les villes de Sousse et de Sfax. La municipalité concernée doit discuter de l'opportunité de l'action à engager avec le secrétariat général de Medcités avant de soumettre une proposition officielle.	
World Mayors Council on Climate Change/Conseil mondial des maires sur le changement climatique (WMCCC)	www.worldmayorscouncil.org	L'accès aux services offerts par le WMCCC est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. L'adhésion est ouverte aux maires, gouverneurs et autres équivalents dans les administrations municipales.	Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: www.worldmayorscouncil.org/join/registr ation-form.html
International Council for	www.iclei.org	L'accès aux services offerts par ICLEI est	Le formulaire d'adhésion est disponible à

Local Environment Initiatives/Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)		tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	l'adresse suivante: http://www.iclei.org/iclei-members/join- iclei.html
Cities and Climate Change Initiative /Initiative villes et changement climatique (CCCI)	http://unhabitat.org/tag/cities- and-climate-change-initiative/	L'accès aux services offerts par le CCCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	
Energy Efficient Cities Initiative /Initiative villes et efficacité énergétique (EECI)	http://www.esmap.org/Energy Efficient Cities	L'accès aux financements offerts dans le cadre du EECI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	Le point de contact ESMAP chargé de la région MENA est Roger Coma Cunill (rcomacunill@worldbank.org).
Coopération des villes et des municipalités au Maghreb (CoMun)	http://www.co-mun.net/	Les municipalités éligibles: Ben Guerdane, Djerba-Midoun, Gafsa, Gabès, Jendouba, Kasserine, Menzel Bourguiba, Monastir, Siliana, Sfax, Sousse, Tunis.	
Lighting Urban Community International (LUCI)	www.luciassociation.org	L'accès aux services offerts par le LUCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée.	Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: http://www.luciassociation.org/join-luci.html
United Cities and Local Government/Cités et gouvernements locaux unis (UCLG/CGLU)	www.uclg.org	L'accès aux services offerts par l'UCLGest tributaire de l'adhésion au réseau. Les structures concernées sont notamment les collectivités locales, les associations des collectivités locales et les structures fortement impliquées dans les activités locales.  Il est nécessaire de se concerter avec la section régionale de l'Afrique avant toute demande	Les informations sur l'adhésion sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.uclg.org/fr/devenir-membre/comment-adherer

		d'adhésion. http://www.afriquelocale.org/fr/nos- membres/devenir-membre?view=form	
Cities Alliance/Alliance des villes	www.citiesalliance.org	Les services offerts par Cities Alliance sont attribués par voie de concours qui est ouvert au moins une fois par an à la suite d'un appel public à propositions.  Le parrainage d'un membre de Cities Alliance est nécessaire. La liste des membres est disponible à l'adresse suivante:  http://www.citiesalliance.org/our-members	Cependant, il est possible de soumettre une idée de projet en dehors des procédures habituelles, via le formulaire à l'adresse suivante:  http://www.citiesalliance.org/sites/citiesa lliance.org/files/CA_Docs/members-pages/Draft%20Revised%20Application%2 OGuidelines%2018%20Oct07.doc
Knowledge Centre on Cities and Climate Change (K4C)	www.citiesandclimatechange.or g	L'accès aux services du centre est réservé aux structures ayant une initiative avec l'un des membres fondateurs (PNUE de l'ONU-Habitat et de la Banque mondiale).	
Association internationale des maires francophones (AIMF)	www.aimf.asso.fr	L'accès aux services offerts par l'AIMF est tributaire de l'adhésion à l'association. Les municipalités membres sont: Gafsa, Monastir, Siliana, Tunis, Bizerte, Kasserine, Sfax et Sousse, ainsi que la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT).	Les détails sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.aimf.asso.fr/

## 3. LES SOURCES DE FINANCEMENT INTERNATIONALES

On a essayé d'identifier les principales sources de financement internationales accessibles et pouvant financer les différentes phases des projets et programmes d'énergie durable, à travers des outils financiers diversifiés: assistance technique, renforcement de capacités, subvention à l'investissement, crédits...

## 3.1. Global Climate Partnership Fund/ Fonds de Partenariat Mondial pour le Climat (GCPF)

Le GCPF a été lancé par le ministère fédéral allemand de l'Environnement (BMU) et la KfW. Il est financé par un consortium d'investisseurs, dont notamment le ministère des Affaires étrangères du Danemark et la Société financière internationale (IFC) qui est une filiale du groupe Banque mondiale. La gestion du GCPF est attribuée à la banque allemande Deutsche Bank.

#### 3.1.1 Ressources du Fonds

200 MDUS.

## 3.1.2 Objectifs du Financement

Le GCPF vise à permettre une croissance économique respectueuse de l'environnement dans les pays en développement, en particulier ceux qui connaissent une forte demande en énergie et qui ne disposent pas d'assez de ressources pour répondre aux besoins de financement.

Les principaux pays cibles du GCPF sont: le Brésil, le Chili, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Maroc, l'Afrique du Sud, les Philippines, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine et le Vietnam.

Les bénéficiaires du financement du GCPF sont les utilisateurs finaux, tels que les ménages, les sociétés de leasing, les PME (y compris les sociétés de services énergétiques et les petites entreprises d'énergies renouvelables), ainsi que **les collectivités locales** qui nécessitent un financement pour améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments ou processus, ou pour produire de l'énergie renouvelable.

Les objectifs du GCPF sont:

- contribuer à l'atténuation du changement climatique à travers l'exploitation du potentiel de maîtrise de l'énergie dans les pays cibles;
- assurer la viabilité économique du fonds à travers le financement de projets économiquement viables, qui permettent une utilisation durable et renouvelable des ressources.
- dynamiser les capitaux privés et publics dans le financement des actions de réduction des gaz à effet de serre (GES).

## 3.1.3 Mécanismes de Financement

Le GCPF offre deux types de financement:

- les financements au profit des institutions financières. Il s'agit notamment des banques commerciales locales, des sociétés de crédit-bail et autres institutions financières qui sont engagées dans des projets de financement des bénéficiaires finaux répondant aux critères d'admissibilité du GCPF;
- les financements directs. Ils couvrent les développeurs de projet, tels que les sociétés de services énergétiques (ESCO), les sociétés d'énergies renouvelables à petite échelle, et les entreprises de commercialisation des produits et équipements concourant à la maîtrise de l'énergie.

## 3.1.4 Exemples de Financement

- Banque Pichincha (Équateur). L'action consiste à remplacer les anciens réfrigérateurs et les lavelinge inefficaces par des appareils performants. Le financement a été octroyé à la banque pour offrir aux ménages cibles un prêt à la consommation. Le montant total des engagements de la banque sur la période 2012-2013 est de l'ordre de 4 MUSD.
- Banque Pine (Brésil). L'action consiste à mettre à la disposition de la banque Pine au Brésil une ligne de crédit pour financer les actions d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le montant total de la ligne est de 5 MUSD, avec un délai de remboursement de 5 ans. Le contrat a été signé en septembre 2013.

#### 3.1.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

La procédure de financement repose sur quatre étapes essentielles:

- une première étape d'identification de projet qui vise à décrire le projet, son coût et les résultats attendus de sa mise en œuvre;
- une deuxième étape d'évaluation du projet qui est assurée par le fonds;
- une troisième étape d'approbation et de mise à disposition;
- une quatrième étape de monitoring et de reporting.

Le développeur de projet bénéficiera d'une assistance technique au cours de tout le processus susindiqué.

#### Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 **Project Project** Monitoring **Project sourcing** approval & evaluation & reporting disbursement Sourcing from: Portfolio fit Final approval by Monitoring / Investment Committee assessment potential work out Financial Environmental & Signing of · Combined financial/ Institutions

- Global / local **ESCOs**
- Manufacturers
- Project developers
- developmental evaluation
- Financial & legal evaluation
- Technical evaluation
- documentation
- Set up of necessary administration, transaction management
- environmental/ social reporting

## 3.2. Mediterranean Investment Facility/ Fonds pour l'Investissement en Méditerranée (MIF)

Le MIF est une initiative conjointe du PNUE et du ministère italien de l'Environnement, qui couvre les régions de la Méditerranée et des Balkans.

#### 3.2.1 Ressources du Fonds

10,2 MUSD.

## 3.2.2 Objectifs du Financement

L'objectif du MIF est de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en supprimant les barrières commerciales et en développant un système de marché dynamique et durable, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté grâce à la fourniture de services énergétiques modernes aux populations et à atténuer le changement climatique.

#### 3.2.3 Mécanismes de Financement

Le MIF intervient essentiellement pour améliorer l'accès du consommateur final aux crédits en améliorant le partenariat entre les fournisseurs des équipements et les institutions financières locales. Il offre différents types de financement: primes directes à l'investissement, subventions des intérêts, fonds de garantie.

Le MIF intervient également pour aider les pays concernés à créer des fonds de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et à promouvoir les produits bancaires dédiés à cette activité. Il contribue également aux campagnes d'information et de sensibilisation du consommateur final.

## 3.2.4 Exemples de Financement

• Maroc. L'action consiste à transformer le marché de l'éclairage au Maroc en faveur des technologies efficaces, notamment les lampes fluocompactes. Il vise à remplacer les lampes à incandescence de 2 millions de ménages par des lampes fluocompactes, moyennant une subvention de 3 Dinars Tunisiens (DT) par lampe (soit 12,5 % du coût de la lampe) et un crédit remboursable sur la facture de l'électricité sur 21 mois. Le projet prévoit également l'adoption d'un programme d'élimination progressive des lampes à incandescence et la mise en place d'un système normatif et de contrôle rigoureux.

- Égypte. L'action consiste à inciter les hôteliers à s'équiper de systèmes de chauffage solaire de l'eau, moyennant une subvention de 25 % du coût d'investissement et des frais de maintenance du système pendant 5 ans. Le projet prévoit également une subvention couvrant les ateliers de formation, les campagnes de sensibilisation et l'élaboration des normes de qualité.
- Monténégro. L'action consiste à accorder des subventions et des crédits à taux bonifié permettant au consommateur d'accéder facilement aux chauffe-eau solaires (CES).

#### 3.2.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

Ce fonds est dédié principalement aux actions de promotion conçues à l'échelle centrale. Cependant, une collectivité locale peut demander un financement pour agir au niveau de son territoire.

La procédure de financement nécessite l'élaboration d'une requête de financement à déposer auprès du PNUE.

## 3.3. Fonds Mondial pour le développement des Villes (FMDV)

Le FMDV est une initiative conjointe de Metropolis (Association mondiale des grandes métropoles), de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), et de 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes).

Il vise à répondre au besoin exprimé par les autorités locales de posséder, en propre:

- un instrument opérationnel et performant d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, pour la recherche de solutions financières expertes, durables et viables, des projets et activités portées par les collectivités territoriales;
- un instrument adapté aux besoins et réalités chaque fois spécifiques des territoires, aux capacités et compétences des équipes administratives et de leurs partenaires locaux, pratiquant une logique de subsidiarité, d'efficience gestionnaire et de transfert des savoir-faire;
- un instrument indépendant vis-à-vis des gouvernements, du secteur privé, des agences de développement et des grands bailleurs de fonds internationaux, afin d'opérer suivant les orientations fortes définies par les autorités locales elles-mêmes.

## 3.3.1 Ressources du Fonds

ND

## 3.3.2 Objectifs du Financement

Les objectifs du FMDV se résument en quatre volets.

1. Renforcer les finances publiques locales

- Renforcement de l'autonomie financière, en termes de décentralisation budgétaire, de recouvrement fiscal et d'organisation et de gestion budgétaire.
- Projeter le territoire dans une stratégie de recherche de financement appropriée, progressive et sécurisée (garantie, programmation, etc.).

#### 2. Stimuler le développement économique local

- Favoriser le développement endogène du territoire pour que l'économie locale finance le développement local.
- Cocréer et implanter localement les mécanismes et instruments économiques et financiers adéquats pour des territoires attractifs et productifs, afin de générer des climats d'investissement prévisibles, stables et diversifiés.
- Renforcer les filières appropriées par des architectures financières et d'organisation sociale dédiées.

#### 3. Optimiser la planification urbaine

- Structurer une planification stratégique (organisation, réglementation, conception des instruments de la politique urbaine, marketing territorial) intégrant les questions environnementales, de pression sur les ressources et de changement climatique, ainsi que les défis sociaux inhérents au développement urbain, examinés à l'aune de la résilience du territoire et de ses habitants.
- Mais également remobiliser les ambitions en revalorisant l'apport des spécificités et des richesses locales (histoire/mémoire/identités locales, gisements inexploités de compétences, de savoirs, de culture).

#### 4. Déployer un développement concerté et intégré

Renouveler une vision sociale-territoriale, fédératrice et ambitieuse, au centre de laquelle sont replacées les populations et notamment les plus exclues, ainsi que les autres parties prenantes issues de la société civile, dans les choix de planification territoriale (concertation par contrat d'objectifs) et budgétaire (budget participatif).

## 3.3.3 Mécanismes de Financement

Le FMDV travaille en Afrique, en Amérique latine et en Asie sur des projets touchant la mobilité urbaine, la planification urbaine et l'aménagement de territoire, le développement économique local, le tourisme, la valorisation du patrimoine, la résilience et la gestion des risques environnementaux, la gestion des déchets ménagers, etc.

Il appuie les collectivités locales à travers deux volets:

• un volet d'assistance technique, qui privilégie une démarche innovante de coopération solidaire, visant à s'appuyer sur les compétences des collectivités locales membres pour accompagner d'autres collectivités maîtres d'ouvrage, dans l'ensemble du processus des projets de

- développement urbain (de la planification urbaine à la conception des projets, puis jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation);
- un volet d'ingénierie financière, qui vise à accompagner les collectivités locales pour accéder à l'ensemble des instruments financiers disponibles et aux plus avantageux, notamment par le diagnostic des outils, technologies et processus employés (gestion, capacités de programmation budgétaire, stratégie fiscale), par une évaluation participative des besoins réels, et par la réalisation d'études de faisabilité économique des projets et de business plan territoriaux. Le FMDV est également en capacité d'organiser la levée de fonds auprès des marchés financiers régionaux et internationaux.

#### 3.3.4 Exemples de Financement

- Antananarivo (Madagascar). Le FMDV appuie la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA) dans le cadre de son Programme d'amélioration de la mobilité urbaine (PAMU). La première phase d'appui a consisté à organiser des ateliers de concertation avec l'ensemble des acteurs pour établir une définition précise des besoins, et à répartir les responsabilités des partenaires.
  - Dans une seconde phase, actuellement en cours, le FMDV prolonge son appui sur le volet du changement de matériel roulant du programme. Il fournit une ingénierie financière auprès des transporteurs contractualisés par la municipalité, pour élaborer les schémas de financement nécessaires à l'acquisition des nouveaux bus. Le FMDV participe également aux négociations avec les banques, ministères, concessionnaires, compagnies d'assurances et agences de développement, pour adapter leurs dispositifs au projet. Cet appui a permis de démontrer la faisabilité économique du projet, en ne s'appuyant que sur la capacité financière locale des transporteurs sous certaines conditions d'organisation. Sur la base des démonstrations économiques produites par le FMDV, le ministère des Finances a octroyé un ajustement des droits de douane des véhicules de transport de 20 à 5 %, et les banques proposent des produits financiers avec des taux d'intérêt abaissés de 6 % sur les emprunts engagés (de 18 à 12 %).
- Nilüfer (Turquie). Le FMDV appuie le projet de création d'un parc culturel et touristique de la municipalité. Son appui consiste à réaliser une stratégie d'animation du site et d'attraction des touristes en mobilisant l'expertise du Comité régional du tourisme de la région Île-de-France. Parallèlement, le FMDV intervient en ingénierie financière pour organiser l'exploitation du site, en créant le business plan du programme et des modèles financiers permettant de démontrer l'efficience économique aux investisseurs et les retombées pour les populations locales.
- Dakar (Sénégal). Le FMDV appuie la municipalité de Dakar dans la mise en place d'une nouvelle centralité économique et administrative pour désengorger le centre-ville. Le FMDV apporte une assistance technique sur la planification du programme, par la mise à disposition d'urbanistes auprès des services municipaux. Ces urbanistes aident les services techniques de la ville à développer un projet, pour permettre de faire des démarches en vue d'obtenir les financements nécessaires aux études de planification préopérationnelles.

#### 3.3.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

Ce fonds ne finance pas directement des projets, mais il aide les villes à la levée de financements, à la structuration du business plan et des montages financiers.

Pour bénéficier de cette aide, la collectivité locale doit être membre du FMDV, après avoir rempli un formulaire d'adhésion (disponible en ligne <a href="http://fmdv.net">http://fmdv.net</a>)

# 3.4. Partnership for Market Readiness/Fonds de Partenariat pour la Préparation au Marché (PMR)

Le PMR est une initiative de la Banque mondiale. Il est géré par une assemblée de partenariat composée des pays bénéficiaires et donateurs. Le secrétariat du PMR est assuré par la Banque mondiale.

#### 3.4.1 Ressources du Fonds

**100 MUSD** 

## 3.4.2 Objectifs du Financement

Le PMR fournit une assistance financière et technique pour soutenir la conception et la mise en œuvre des actions d'atténuation des gaz à effet de serre dans les pays émergents et en voie de développement. Un objectif clé du PMR est de piloter les nouvelles actions, et de partager les leçons apprises de ces projets pilotes avec la communauté internationale.

Le PMR intervient actuellement sur des projets de « préparation du marché », tels que la définition des lignes de base, la création ou le renforcement des systèmes de suivi (mesure, rapport et vérification, MRV), l'amélioration de la collecte et de la gestion des données, et la création de structures institutionnelles dédiées. Ce renforcement des capacités de préparation du marché pourra contribuer à appuyer les politiques nationales en matière de changement climatique, l'élaboration de stratégies de développement à faibles émissions, et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

#### 3.4.3 Mécanismes de Financement

Le PMR fournit des aides financières. Il intervient actuellement dans 15 pays à travers un financement sur deux phases:

- phase de préparation: une subvention pour l'élaboration de la feuille de route, qui peut aller jusqu'à 350 000 USD;
- phase de mise en œuvre: une subvention pour la mise en œuvre de la feuille de route, avec un montant qui varie entre 3 et 8 MUSD.

#### 3.4.4 Exemples de Financement

Les domaines d'intervention du PMR sont: le renforcement de capacité, la production d'électricité, la sidérurgie, la production de ciment, les transports urbains, la gestion des déchets et le traitement des eaux.

Il ne finance pas des projets spécifiques, mais plutôt des propositions détaillées pour la mise en œuvre d'actions qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Il prend en charge la phase pilote dans le but d'attirer d'autres sources de financement.

#### 3.4.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

La demande de financement doit suivre deux étapes, à savoir:

- une première requête de manifestation d'intérêt, qui devra être élaborée et concertée avec le point focal changement climatique et l'ANME;
- après approbation, il est nécessaire d'élaborer une proposition détaillée du projet et de la soumettre au PMR.

Aucune condition préalable n'est requise pour les collectivités locales.

#### 3.5. World Bank Carbon Funds and Facilities/Fonds Carbone de la Banque Mondiale

Les Fonds carbone de la Banque mondiale sont l'ensemble des fonds dédiés à l'atténuation du changement climatique. Ils sont constitués de 10 fonds financés par 16 gouvernements et 66 entreprises privées. Ces fonds sont: BioCarbon Fund (BioCF), Carbon Fund for Europe (CFE), Community Development Carbon Fund (CDCF), Danish Carbon Fund (DCF), Italian Carbon Fund (ICF), Netherlands Clean Development Mechanism Facility (NCDMF), Netherlands European Carbon Facility (NECF), Prototype Carbon Fund (PCF), Umbrella Carbon Facility (UCF), Spanish Carbon Fund (SCF).

#### 3.5.1 Ressources du Fonds

2 500 MUSD.

## 3.5.2 Objectifs du Financement

Les Fonds carbone de la Banque mondiale ont pour objectif d'attirer de nouvelles ressources dans ce domaine grâce à l'utilisation de la finance carbone, en particulier par le renforcement des capacités des pays en voie de développement de bénéficier des transactions carbone et de jouer un rôle de catalyseur dans le développement et le maintien du marché du carbone.

#### 3.5.3 Mécanismes de Financement

Finance carbone.

#### 3.5.4 Exemples de Financement

Les domaines d'intervention des fonds sont: l'adaptation, l'atténuation, l'agriculture, l'énergie, l'efficacité énergétique, les forêts, la substitution d'énergie, la gestion des ressources naturelles, les énergies renouvelables, l'aménagement du territoire, les transports, l'urbanisme, la gestion des déchets.

Les émissions de gaz à effet de serre ciblées sont celles couvertes par le Protocole de Kyoto ( $CO_2$ ,  $CH_4$ ,  $N_2O$ , HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Il n'y a aucune restriction de type de projet. Toutefois, la Banque considère les actions de réduction des émissions des HFC comme des actions prioritaires au financement.

Les détails sur les projets financés par ces fonds sont disponibles à l'adresse suivante:

https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=Projport

#### 3.5.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

Une demande de financement doit être adressée au secrétariat du fonds. Ensuite, et après approbation de la demande, il est nécessaire de développer une proposition détaillée avec l'appui d'un consultant recruté par le fonds.

Aucune condition n'est requise. Le fonds met à la disposition des développeurs de projet un Helpdesk pour toutes les questions relatives aux financements et à l'assistance technique (https://wbcarbonfinance.org/Router.cfm?Page=helpdesk&ItemID=24676).

#### 3.6. Climate Investment Funds/ Fonds d'investissement pour le Climat (CIF)

Le CIF est constitué d'un ensemble d'instruments créés par les banques multilatérales de développement (Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement, International Finance Corporation, Groupe de la Banque mondiale), l'ONU et les organismes des Nations unies, le FEM et d'autres organismes de développement bilatéraux et organisations de la société civile.

Ce fonds, financé par 14 pays, comporte plusieurs fonds et programmes à savoir:

- le Fonds pour les technologies propres, qui fournit aux pays en développement des financements pour mettre en place des technologies propres à fort potentiel de réduction d'émissions;
- le Fonds stratégique pour le climat, qui finance les actions pilotes à fort potentiel de généralisation;
- le Programme d'investissement pour la forêt, qui finance des investissements à grande échelle et exploite les ressources supplémentaires, y compris du secteur privé;
- le Programme pilote pour la résilience climatique, qui aide les pays en développement à intégrer la résilience climatique dans leur développement et offre des sources de financement pour soutenir les investissements des secteurs public et privé;
- le Scaling Up Programme des énergies renouvelables, qui finance dans les pays les plus pauvres des projets d'énergie solaire, d'éolien, de bioénergie, de géothermie, d'hydraulique, etc.

#### 3.6.1 Ressources du Fonds

6 500 MUSD.

#### 3.6.2 Objectifs du Financement

L'objectif de ce fonds est d'aider les pays en voie de développement à concevoir et à mettre en œuvre des actions de réduction de l'empreinte carbone, et à adopter des politiques d'atténuation des gaz à effet de serre.

#### 3.6.3 Mécanismes de Financement

Le financement est sous forme de subvention, de prêt concessionnel ou de prime de réduction de risque.

## 3.6.4 Exemples de Financement

Les détails sur les projets financés par ces fonds sont disponibles à l'adresse suivante:

https://www.climateinvestmentfunds.org/cifnet/

#### 3.6.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

Pas de procédure standard. Les demandes sont formulées au cas par cas. Il est nécessaire de prendre contact avec la BAD pour préparer le dossier de la demande.

Pas de conditions particulières d'accès.

## 3.7. Fonds de l'environnement Mondial (FEM)

Le FEM est un partenariat qui rassemble 10 organisations: le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme des Nations unies pour l'environnement, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement, et le Fonds international de développement agricole.

#### 3.7.1 Ressources du Fonds

Depuis 1991, le FEM a fourni 12,5 milliards USD de subventions, et a mobilisé 58 milliards USD de cofinancement pour 3 690 projets dans 165 pays en développement.

#### 3.7.2 Objectifs du Financement

L'objectif de l'intervention du FEM est de soutenir les activités liées à la biodiversité, au changement climatique, aux eaux internationales, à la dégradation des terres, aux produits chimiques et aux déchets, dans le cadre de projets et programmes de développement.

#### 3.7.3 Mécanismes de Financement

Prêt, subvention en cofinancement, et assistance technique pour préparation de projets.

## 3.7.4 Exemples de Financement en Tunisie

Projets	Don (en MUSD)	Cofinancement (en MUSD)
Chauffage solaire de l'eau	4	16,9
Efficacité énergétique dans la construction	4,36	3,77

Étiquetage énergétique des réfrigérateurs	0,71	1,236
Développement de l'énergie éolienne	10,25	95,735
Développement d'un programme d'efficacité énergétique pour le secteur industriel	8,5	23,3

#### 3.7.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

L'idée du projet doit être approuvée par le point focal FEM en Tunisie. Ensuite, une fiche d'identification de projet sera élaborée selon un format bien défini.

Pas de conditions particulières d'accès.

## 3.8. Fonds Français de l'environnement Mondial (FFEM)

Le FFEM est un instrument financier créé en 1994, à la suite du sommet « Planète Terre » de 1992 à Rio et dédié à la protection de l'environnement mondial. Le gouvernement français, tout en contribuant à la création du FEM, avait souhaité se doter d'un fonds spécialisé pouvant entrer dans le cadre et les priorités de la coopération française dans ce domaine.

Le FFEM s'organise autour de trois instances. Le comité de pilotage rassemble les ministères français qui interviennent dans le cadre de la coopération et un certain nombre d'institutions: le ministère de l'Écologie et du développement durable, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des finances, le ministère de la Recherche, la Direction des relations économiques extérieures, l'Agence française de développement (AFD), etc. Il dispose d'un secrétariat, qui est assuré par l'AFD.

#### 3.8.1 Ressources du Fonds

80 M€ (tous les quatre ans).

## 3.8.2 Objectifs du Financement

Le FFEM se donne pour mission de lutter contre les six menaces principales et interdépendantes qui pèsent sur l'équilibre de la planète: le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre; la perte de la biodiversité; la dégradation des eaux locales, internationales, continentales et marines; la dégradation des terres, le déboisement et la désertification; la destruction de la couche d'ozone stratosphérique; et les polluants organiques persistants.

#### 3.8.3 Mécanismes de Financement

Le financement est sous forme de subvention en cofinancement.

## 3.8.4 Exemples de Financement

Au titre de la lutte contre le changement climatique, le FFEM s'intéresse à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. Il a financé, à travers l'AFD et avec le concours du FFEM et du PNUD/GEF, le projet d'efficacité énergétique dans la construction, qui vise à mettre en place une réglementation thermique des bâtiments en Tunisie et à la faire valider sur un ensemble de réalisations de logements ou

de bâtiments tertiaires.

## 3.8.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

L'idée du projet doit être discutée avec l'une des institutions membres du COPIL du FFEM (ministères en charge des finances, des affaires étrangères, du développement durable, de la recherche, de l'agriculture et l'AFD).

Ensuite, une note d'opportunité de projet (NOP) sera élaborée, selon un format bien défini.

Pas de conditions particulières d'accès.

## 3.9. Green Climate Fund/Fonds Vert pour le Climat (GCF)

Le GCF est un mécanisme financier de l'ONU, rattaché à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a été lancé officiellement en 2011 à la conférence de Durban sur les changements climatiques.

#### 3.9.1 Ressources du Fonds

30 MUSD, avec un objectif d'atteindre 100 milliards USD à l'horizon 2020.

## 3.9.2 Objectifs du Financement

L'objectif du fonds est de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables, afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques.

## 3.9.3 Mécanismes de Financement

ND

## 3.9.4 Exemple de Financement

ND

## 3.9.5 Procédure et Conditions d'accès au Financement

En cours de mise en place.

## 4. LES MECANISMES ET LES PROGRAMMES SPECIFIQUES

#### 4.1 Mécanisme NAMA

Créé par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire (BMUB) et par le Département de l'énergie et du changement climatique (DECC) du Royaume-Uni, il dispose d'un budget de 70 M€ de financement pour aider les pays qui ont des programmes de lutte contre le changement climatique, et qui veulent mettre en œuvre des mesures ambitieuses de protection du climat.

Le premier appel à projets du mécanisme NAMA a bénéficié d'un financement de 50 M€ et a connu un grand succès. Le financement couvre les prêts concessionnels, les dons, les garanties et les investissements privés.

**Procédure et conditions d'accès** - La sélection des projets se fait par voie de concours annuel. Le demandeur doit être supporté par le gouvernement national: <a href="http://nama-facility.org/call-for-projects.html">http://nama-facility.org/call-for-projects.html</a>

### 4.2 Initiative Allemande des Technologies Climatiques (DKTI)

La DKTI, fondée par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sûreté nucléaire (BMUB) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ) en 2011, favorise la diffusion des technologies climatiques qui ont été testées et jugées techniquement solides, mais qui rencontrent encore des obstacles à l'entrée sur le marché.

L'initiative est mise en œuvre par la GIZ et la KfW. La DKTI combine à la fois des mesures de coopération technique et financière, et poursuit les objectifs suivants:

- promouvoir les économies à faible intensité en carbone dans les pays en développement et dans les pays émergents;
- mobiliser les potentialités économiques des technologies respectueuses du climat;
- lier la protection du climat, le développement durable et la réduction de la pauvreté;
- contribuer aux engagements internationaux de l'Allemagne sur le climat et sur le financement du développement.

Depuis son lancement, la DKTI a engagé des fonds pour soutenir des programmes tels que l'appui du plan solaire au Maroc, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics en Turquie, la promotion des technologies de production de biogaz et la promotion de l'énergie solaire au Chili.

**Procédure et conditions d'accès** -Une requête auprès de la GIZ ou de la KfW est nécessaire (<u>www.kfw-entwicklungsbank.de</u>).

### 4.3 Réserve Pays Émergents (RPE)

La RPE s'inscrit dans le cadre de l'aide publique au développement de la France. Il s'agit d'un instrument de prêt intergouvernemental avec garantie souveraine (garantie de l'État), ayant pour but de financer des projets répondant aux objectifs de développement économique du pays.

La RPE s'applique aux projets stratégiques ayant un impact sur le développement du pays bénéficiaire. L'organisation du projet doit obligatoirement faire appel à l'expertise et à la technologie française à hauteur de 70 % du projet. Elle est mobilisée après étude et sur demande du pays bénéficiaire.

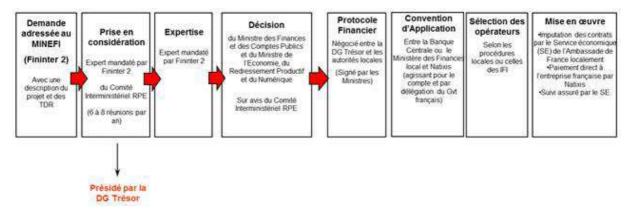
Les conditions financières de la RPE doivent faire ressortir un élément-don de 35 %. Elles sont négociées au cas par cas entre le ministère de l'Économie et des finances français et le ministère des Finances du pays bénéficiaire. Le financement exclut tout projet qui pourrait être économiquement viable et qui pourrait être ainsi financé par un crédit commercial.

Tous les secteurs peuvent être pris en considération, hormis le secteur militaire. Certains sont cependant privilégiés, comme les transports urbains, les infrastructures environnementales, l'énergie propre et les projets entrant dans le cadre des mécanismes de Kyoto.

Dans tous les cas, les projets financés doivent être en cohérence avec la politique du pays, avec la politique de la coopération bilatérale française, et avec celle des bailleurs de fonds. La Mission économique française favorise les cofinancements bilatéraux ou multilatéraux, et travaille, dans une logique d'efficacité et de cohérence, en étroite collaboration avec l'AFD.

L'exemple de financement du RPE est la Société d'études et d'aménagement des côtes nord de la ville de Sfax, sous tutelle du ministère de l'Équipement. Le montant global du projet est de 76 M€. Les intervenants sont Belges, Tunisiens et Français. Le financement français intervient uniquement sur la part française, à hauteur de 8 M€. Les bailleurs de fonds sont la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi que les gouvernements belge, français et tunisien, associés à des crédits privés.

**Procédure et conditions d'accès** -Une demande doit être adressée au service économique de l'ambassade de France à Tunis. La demande doit contenir une description détaillée de l'action et le projet de termes de références La demande suivra les étapes indiquées dans le schéma suivant:



Les informations détaillées sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.tresor.economie.go\*uv.fr/4081 Mode-demploi-de-la-Reserve-Pays-Emergents-RPE

### 4.4 Fonds d'étude et d'aide au Secteur Privé-Études (FASEP-Études)

Le FASEP-Études intervient auprès du secteur privé. Comme la RPE, il s'inscrit dans la politique française d'aide au développement. Il permet exclusivement de financer des prestations de services venant en amont des projets de développement. Le projet doit répondre à une demande expresse du pays bénéficiaire et s'inscrire dans les objectifs de développement du pays. Il doit également présenter des perspectives de financement crédibles, faire appel à l'expertise française à hauteur de 90 % du projet, et surtout prendre en compte les impacts environnementaux.

Le FASEP-Études est un don total consenti au bénéficiaire local (gouvernement central, municipalité, agence technique).

Tous les secteurs sont éligibles au FASEP-Études, sauf celui de la défense militaire. Les secteurs d'intervention prioritaires sont les transports, l'environnement, les énergies renouvelables, l'énergie et l'efficacité énergétique. Les interventions, toujours en amont des projets, sont de trois types:

- études de faisabilité, avant-projets sommaires, avant-projets détaillés;
- assistance technique à la préparation ou à la réalisation de projets;
- coopération institutionnelle à finalité économique.

Comme pour la RPE, un cofinancement est souhaité avec les institutions internationales, multilatérales ou régionales.

Le FASEP a été utilisé en Tunisie en amont d'une opération menée par la Compagnie des phosphates de Gafsa et le Groupe chimique Tunisien. Il s'agissait du financement partiel (80 %) d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une unité d'enrichissement par flottation du minerai de phosphate. L'étude a été menée par un prestataire français et un prestataire tunisien, et le FASEP a permis de prendre en charge la partie française.

Procédure et conditions d'accès - Même procédure que pour la RPE.

### 4.5 Fonds d'étude et d'aide au Secteur Privé-innovation Verte (FASEP-Innovation verte)

Le FASEP-Innovation verte est similaire au FASEP-Études mais dans le domaine des technologies vertes et innovantes. C'est un instrument de don pour financer des projets pilotes de démonstration de technologies « vertes » et/ou innovantes. Il intervient ainsi:

 pour le financement de projets pilotes de technologies vertes et/ou innovantes, dans l'objectif de démontrer aux décideurs locaux l'efficacité et l'adéquation de la technologie pour répondre à leurs besoins prioritaires de développement;  pour des projets de construction d'infrastructure, s'inscrivant dans la stratégie de développement des pouvoirs publics locaux, et susceptibles de faire appel à une technologie française verte et innovante.

Le FASEP-Innovation verte intervient dans les pays en développement, au potentiel de marché élevé. Les bénéficiaires sont les entités publiques (gouvernement central, gouvernorat, municipalité, agence technique, etc.).

Les prestations sont réalisées par des entreprises françaises, la technologie objet de la démonstration devant être française.

Le financement pour la réalisation du projet doit être identifié (public ou privé, bilatéral ou multilatéral), en cohérence avec la recherche d'une complémentarité avec les interventions des institutions financières internationales et régionales (Banque mondiale, BAD, BERD, BID, etc.).

Un cofinancement est généralement recherché avec le prestataire et le bénéficiaire local.

Le montant du don varie entre 100 000 et 600 000€. Le FASEP-Innovation verte finance une partie du démonstrateur. Il ne finance pas la recherche ou le développement de la technologie.

Procédure et conditions d'accès - Même procédure que la RPE.

# 5. LES SOURCES DE FINANCEMENT NATIONALES

## 5.1. Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL)

La CPSCL est une institution financière spécialisée au statut d'établissement public, établie sous sa forme actuelle en 1975. Ses ressources viennent principalement:

- de dotations prélevées annuellement sur le Fonds commun des collectivités locales (FCCL);
- de la dotation annuelle du budget de l'État;
- des encaissements, au titre des annuités (principal et intérêts), des remboursements de prêts consentis par la CPSCL aux collectivités locales;
- des prêts contractés par la CPSCL auprès des bailleurs de fonds, tels que la Banque mondiale,
   l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI)...;
- du résultat réalisé par la CPSCL.

Ses clients potentiels sont les communes, les institutions intercommunales, les conseils des gouvernorats et les établissements publics locaux. L'intervention de la CPSCL est sous forme:

- de prêts et de subventions pour le financement de leurs projets d'investissement;
- de subventions exceptionnelles aux collectivités locales qui sont astreintes à des sujétions spéciales nécessaires ou imprévisibles, ou dont la situation financière est particulièrement difficile;
- de bonification d'intérêt sur les prêts contractés par les collectivités locales auprès d'institutions autres que la CPSCL.

La CPSCL n'a pas d'autonomie de décision. Elle finance essentiellement les projets des Plans d'investissement communal (PIC). Le montant du prêt est fixé en fonction de la nature et du coût du projet, en tenant compte de la capacité d'endettement de la collectivité locale ou de l'établissement public local concerné.

Les taux d'intérêt ainsi que les échéances des prêts sont fixés par décret et dépendent du type de projet financé.

Nature du projet	Taux d'intérêt	Période de remboursement	Période de grâce
Voirie et trottoirs			
Éclairage public			
Assainissement et drainage des eaux pluviales			
Réhabilitation des espaces verts			
Eau potable	7,5 %	15 ans	1 an
Décharges contrôlées et centre de transfert			
Bâtiments administratifs			
Acquisitions immobilières			
Équipements de jeunesse, de sport et de culture			

Projets économiques.	8,5 %	10 ans	1 an
Acquisition de matériels et d'équipements	6 %	7 ans	1 an
Financement des études de projet	7,5 %	7 ans	1 an

Il est à rappeler que la CPSCL a lancé une ligne de crédit spécifique pour un programme d'économie de l'énergie électrique destinée à l'éclairage public. Cette ligne avait comme objectif de généraliser l'installation des variateurs de tension sur tout le réseau d'éclairage public tunisien.

# 5.2. Fonds National de Maîtrise de l Énergie (FNME)

Le FNME est un instrument financier créé par le gouvernement tunisien en 2005 pour subventionner l'investissement dans les actions d'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la substitution de l'énergie. Il est ordonné par le ministre chargé de l'énergie et géré par l'ANME.

Pour chaque action éligible, le taux indiqué correspond au pourcentage des investissements pris en charge par des primes, dans les limites fixées par un plafond.

Les primes sont débloquées conformément à un contrat programme à conclure avec l'ANME et après réalisation de l'investissement.

Actions	Taux	Plafond
Audit énergétique et consultation préalable	70 %	30 000 DT
Investissement matériel	20 %	100 000 à 250 000 DT selon la consommation de l'entreprise
Investissement immatériel	70 %	70 000 DT
Cogénération	20 %	500 000 DT
Projet de démonstration	50 %	100 000 DT
Station de diagnostic-moteurs	20 %	6 000 DT
Équipements d'efficacité énergétique sur les unités de pêche	40 %	30 000 DT
Chauffage solaire de l'eau dans le secteur résidentiel		200 DT pour les capteurs de 1 à 3 m <sup>2</sup> 400 DT pour les capteurs de 4 à 7 m <sup>2</sup>
Chauffage solaire de l'eau dans les secteurs industriel et tertiaire	30 %	150 DT par m <sup>2</sup>
Production de l'électricité dans le secteur agricole	40 %	20 000 DT

Production du biogaz	40 %	20 000 DT
Production de l'électricité à partir du biogaz	20 %	100 000 DT
Électricité photovoltaïque	30 %	3 000 DT/kWc et 15 000 DT/bâtiment
Conversion au gaz naturel dans le secteur résidentiel		140 DT par logement individuel 20 DT par appartement
Conversion au gaz naturel dans les secteurs industriel et tertiaire	20 %	400 000 DT

Dans sa nouvelle restructuration, le FNME, sous le nom de Fonds de transition énergétique (FTE), pourrait accorder des garanties et des crédits pour des activités spécifiques.

#### 5.3. Mécanisme PROSOL-Tertiaire

Le mécanisme de financement PROSOL-Tertiaire est un mécanisme développé conjointement par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'ANME. Il a pour objectif de créer un marché durable pour la diffusion du solaire thermique dans le secteur tertiaire, et ce à travers l'attribution de primes matérielles et immatérielles pour les projets d'installation solaire thermique collective.

Le mécanisme PROSOL-Tertiaire offre actuellement les aides suivantes:

- une subvention de 70 % du coût des études et contrôle, avec un plafond de 70 000 DTversée par le FNME;
- une subvention de 30 % du coût de l'investissement, avec un plafond de 150 DT/m2 (sur les ressources du FNME);
- une surprime de 25 %, avec un plafond de 150 DT/m2, via les fonds du PNUE (MIF);
- une subvention des frais de maintenance de 6 DT/m2 durant 4 ans au-delà de l'année de garantie;
- une bonification de 2 points du taux d'intérêt sur les crédits octroyés par les banques commerciales.

## 6. LES RESEAUX DES VILLES

### 6.1. Medcities/Medcités

Medcités est un réseau des villes côtières méditerranéennes qui a été créé à Barcelone en novembre 1991, à l'initiative du Programme d'assistance technique environnementale méditerranéen (METAP). Le METAP, dont l'objectif est l'amélioration environnementale dans la région méditerranéenne, a été mis en place en 1990 par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, la Commission européenne et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Le réseau comprenait à l'origine une ville de chaque pays, avec une préférence pour des villes autres que les capitales. Les membres fondateurs étaient Barcelone (Espagne), Marseille (France), Monaco-ville (Monaco), Brindisi (Italie), Tirana (Albanie), Dubrovnik (Croatie), Thessalonique (Grèce), Izmir (Turquie), Latakié (Syrie), Limassol (Chypre), Al-Mina (Liban), Haïfa (Israël), Alexandrie (Égypte), Benghazi (Libye), Sousse (Tunisie), Gozo (Malte) et Tanger (Maroc). Un accord a été obtenu par la suite pour étendre le réseau, éventuellement, à deux villes par pays et pour inclure la Jordanie. Les membres comprennent maintenant: Rome (Italie), Tétouan (Maroc), Sfax (Tunisie), Tripoli (Liban), Ashdod (Israël), Larnaka (Chypre), Alep (Syrie), Zarqa (Jordanie) et Silifke (Turquie).

Le réseau Medcités est un outil permettant de renforcer la capacité de gestion environnementale des administrations locales, mais il est aussi utile pour l'identification des domaines où une activation commune pourrait être le moyen le plus utile pour améliorer les conditions environnementales régionales.

Les buts du réseau Medcités sont les suivants:

- renforcer la conscience de l'interdépendance et de la responsabilité commune, en ce qui concerne les politiques de conservation environnementale urbaine dans le bassin méditerranéen;
- renforcer le rôle et les moyens (capacité institutionnelle, financière et technique) des municipalités pour la mise en place des politiques locales de développement soutenable;
- développer la connaissance, la prise de conscience et l'engagement des citoyens et des consommateurs, en ce qui concerne le développement urbain soutenable;
- mettre en place une politique de coopération directe, afin de développer le partenariat entre les villes côtières de la Méditerranée.

Les activités du réseau concernent essentiellement les audits environnementaux et les plans environnementaux à moyen terme, suivis par des programmes spécifiques pour répondre aux priorités qui seront déterminées. Des experts des villes du nord prennent part au développement de ces programmes; et ces villes apportent le financement pour la moitié du coût du travail des experts, la partie restante étant financée par les organisations du METAP (Union européenne, Banque mondiale, PNUD) et les agences de coopération des pays développés.

La formation est aussi fournie grâce à des séminaires, des visites présentées par des techniciens, des manuels de formation et des expositions.

Un objectif important de Medcités est la promotion du rôle du développement urbain durable comme politique générale de la région méditerranéenne. De ce point de vue, il participe comme observateur permanent au Plan d'action de la Méditerranée (PAM) des Nations unies, et il est aussi membre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), dans le service des autorités locales. Le réseau Medcités est également membre du comité de direction de la Conférence des villes durables.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux services offerts par Medcités n'est possible que pour les villes de Sousse et de Sfax. La municipalité concernée doit discuter de l'opportunité de l'action à engager avec le secrétariat général de Medcités avant de soumettre une proposition officielle.

# 6.2. World Mayors Council on Climate Change/ Conseil Mondial des Maires sur le Changement Climatique (WMCCC)

Le WMCCC a été fondé en février 2005 par le maire de Kyoto, Yorikane Masumoto, après l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Le WMCCC s'inscrit dans le réseau Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) qui en assure le secrétariat.

Il est composé de plus de 20 membres qui représentent un vaste réseau de gouvernements locaux impliqués dans la réduction des gaz à effet de serre.

Les objectifs du WMCCC sont:

- promouvoir les politiques environnementales sur le plan local;
- encourager la coopération entre les autorités locales en matière de politiques environnementales;
- rendre effectifs les mécanismes multilatéraux de politiques environnementales.

L'intervention du WMCCC est fournie à travers des missions d'assistance entre les villes adhérentes, sans financement direct.

**Procédure et conditions d'accès au financement -** L'accès aux services offerts par le WMCCC est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: www.worldmayorscouncil.org/join/registration-form.html

L'adhésion est ouverte aux maires, gouverneurs et autres équivalents dans les administrations municipales.

# 6.3. International Council for Local Environment Initiatives/Conseil International pour les Initiatives Écologiques Locales (ICLEI)

L'ICLEI a été fondé en 1990 sous l'égide du PNUE, lors de la conférence « World Congress of Local Governments for a Sustainable Future ». Ce réseau regroupe plus de 1 200 gouvernements locaux à travers le monde.

La mission d'ICLEI est d'élaborer et de servir un mouvement international de pouvoirs locaux qui, grâce à des actions conjointes et cumulées, notamment au niveau de leur environnement local, améliore de façon tangible le développement durable global.

Par ailleurs, ICLEI tend à renforcer la place des pouvoirs locaux dans les conférences internationales consacrées aux différentes thématiques liées au développement durable, telles que le changement climatique ou la biodiversité. Ce réseau cherche ainsi à faire connaître les réalisations concrètes des villes dans ces domaines.

ICLEI centralise également des informations et des bonnes pratiques sur le développement durable, et propose une assistance et son expertise. Ce réseau appuie l'action communautaire, la gestion publique participative, ainsi que la concertation et les alliances stratégiques favorisant le développement durable.

Enfin, ICLEI aide les gouvernements locaux à générer une conscience politique sur des questions clés, et à évaluer les progrès locaux vers le développement durable.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux services offerts par ICLEI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: http://www.iclei.org/iclei-members/join-iclei.html

### 6.4. Cities and Climate Change Initiative/Villes et Changement Climatique (CCCI)

La CCCI est une initiative de l'ONU-Habitat ayant pour objectif d'améliorer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des villes des pays en voie de développement et les moins avancés, dans le cadre du programme Sustainable Urban Development Network (SUD-NET).

La CCCI développe des outils pour aider les villes de taille moyenne dans la lutte contre les effets du changement climatique et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'accent est mis sur la gouvernance, la responsabilité, le leadership et les initiatives concrètes pour les collectivités locales, les communautés et les citoyens.

**Procédure et conditions d'accès au financement -** L'accès aux services offerts par la CCCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: <a href="http://unhabitat.org/tag/cities-and-climate-change-initiative/">http://unhabitat.org/tag/cities-and-climate-change-initiative/</a>

### 6.5. Energy Efficient Cities Initiative/Initiative Villes et Efficacité Énergétique (EECI)

L'EECI est une initiative de la Banque mondiale dans le cadre du programme ESMAP (Energy Sector Management Assistance Program).

Elle vise à aider les villes à intégrer des options de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique dans le secteur énergétique.

Trois outils ont été développés à cet effet:

 TRACE: c'est un outil d'évaluation rapide pour identifier les secteurs (transport de passagers, bâtiments municipaux, eau et eaux usées, éclairage public, déchets solides, production d'énergie et de chaleur) pouvant améliorer leur efficacité énergétique, et ainsi sélectionner les actions prioritaires;

- un cadre pour promouvoir l'efficacité énergétique des villes: ce programme sur 3 ans cherche à aider chaque ville à définir un cadre global pour développer des projets d'efficacité énergétique;
- une base de données d'études de cas sur l'efficacité énergétique des villes.

L'intervention de ce programme est sous forme de subventions et d'assistance technique pour la formulation des dossiers de prêts auprès de la Banque mondiale et d'autres institutions financières.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux financements offerts dans le cadre du EECI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. Le point de contact ESMAP chargé de la région MENA est Roger Coma Cunill (rcomacunill@worldbank.org).

### 6.6. Coopération des Villes et des Municipalités au Maghreb (CoMun)

Le programme (CoMun) est une initiative du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ), mise en œuvre par la GIZ.

Il vise à encourager la création d'un réseau de dialogue entre villes du Maghreb central (Algérie, Maroc, Tunisie) sur des questions clés du développement urbain, en vue de favoriser un large échange d'expériences.

Le programme cherche également à accroître l'impact des solutions innovantes qui existent déjà dans la région, ainsi qu'à promouvoir les capacités existantes pour une meilleure gestion urbaine et la prise en charge efficace des problèmes émergeants. Pour cela, le programme œuvre tant au niveau central (l'État et ses représentants au niveau local) que municipal.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - Actuellement, le programme CoMun offre ses services à 12 communes à savoir: Ben Guerdane, Djerba-Midoun, Gafsa, Gabès, Jendouba, Kasserine, Menzel Bourguiba, Monastir, Siliana, Sfax, Sousse, Tunis. Toutes les informations sur le programme sont disponibles à l'adresse suivante: <a href="http://www.co-mun.net/">http://www.co-mun.net/</a>

#### 6.7. Lighting Urban Community International (LUCI)

Le réseau LUCI a été créé, en décembre 2001, à l'initiative de la ville de Lyon. Les villes sont confrontées à l'émergence de nouvelles formes urbaines, de nouveaux modes de vie et à la crise de l'énergie. Le but de LUCI est de rassembler des municipalités et des professionnels afin d'échanger des informations et des expériences dans le domaine de la lumière, et de les aider à trouver des réponses appropriées aux défis de l'énergie.

Les objectifs principaux de LUCI sont:

- utiliser la lumière comme outil du développement urbain;
- promouvoir une identité collective par des choix artistiques et techniques;
- prendre en compte les questions environnementales.

LUCI est un réseau international unique qui lie des villes et des professionnels de la lumière, engagés à utiliser la lumière comme un outil pour le développement urbain, social et économique tout en respectant l'environnement. LUCI compte plus de 90 membres à travers plus de 60 villes sur 4 continents.

LUCI est constituée de quatre commissions thématiques, présidées par différentes villes:

- stratégies urbaines et éclairage (Liège);
- environnement et économie de l'éclairage (Eindhoven);
- culture et éclairage (Glasgow);
- prospective technologique et tendances (Shanghai).

**Procédure et conditions d'accès au financement -** L'accès aux services offerts par le LUCI est tributaire de l'adhésion de la collectivité locale concernée. Le formulaire d'adhésion est disponible à l'adresse suivante: http://www.luciassociation.org/join-luci.html

### 6.8. United Cities and Local Government/Cités et Gouvernements Locaux Unis (UCLG/CGLU)

Le congrès fondateur du CGLU s'est tenu à Paris en mai 2004. Plus de 3000 participants représentant près de 80 pays ont assisté à ce congrès. CGLU fait partie du réseau Cities Alliance en tant que groupe consultatif.

Le CGLU tente de répondre aux défis que pose l'urbanisation croissante des villes et de leurs agglomérations. Il rassemble des villes du monde entier et travaille à renforcer le rôle des pouvoirs locaux.

Son objectif est de mieux faire entendre sur la scène internationale la voix des gouvernements locaux. Elle a, à cet effet, adopté une « Feuille de route des gouvernements locaux sur le climat » pour l'utiliser dans les prochaines négociations avec les organisations internationales concernées.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux services offerts par le CGLU est tributaire de l'adhésion au réseau. Les structures concernées sont notamment les collectivités locales, les associations des collectivités locales et les structures fortement impliquées dans les activités locales.

Les informations sur l'adhésion sont disponibles à l'adresse suivante:

http://www.uclg.org/fr/devenir-membre/comment-adherer

Il est nécessaire de se concerter avec la section régionale de l'Afrique avant toute demande d'adhésion:

http://www.afriquelocale.org/fr/nos-membres/devenir-membre?view=form

### 6.9. Cities Alliance/Alliances des Villes

L'Alliance des villes est un partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté urbaine et pour la promotion du rôle des villes dans le développement durable.

Le partenariat Alliance des villes dispose d'un large éventail de membres, y compris les autorités locales, les gouvernements nationaux, les organisations non gouvernementales, les organisations multilatérales, et des membres associés.

Les objectifs stratégiques généraux de l'Alliance des villes sont de soutenir les villes pour les doter d'un gouvernement local efficace, pour encourager une citoyenneté active et développer une économie caractérisée par l'investissement public et privé. L'Alliance des villes vise à atteindre ses objectif à travers:

- le développement et l'amélioration des cadres politiques nationaux pour répondre aux besoins de développement urbain durable;
- le développement et la mise en œuvre des stratégies et des plans locaux inclus;
- le renforcement de la capacité des villes à fournir des services améliorés pour les pauvres en milieu urbain;
- le développement des mécanismes de participation des citoyens dans la ville ou dans la gouvernance urbaine.

Pour ce faire, l'Alliance des villes utilise les quatre moyens suivants:

- le Fonds catalytique: c'est un instrument de financement offrant des subventions pour des projets novateurs, qui renforcent et favorisent le rôle des villes dans la réduction de la pauvreté et dans le développement urbain durable;
- la communication et sensibilisation;
- le programme-pays en matière de développement urbain durable
- le renforcement des connaissances et des programmes d'apprentissage.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - Les services offerts par Alliance des villes sont attribués par voie de concours qui est ouvert au moins une fois par an, à la suite d'un appel public à propositions. Le parrainage d'un membre de l'Alliance des villes est nécessaire. La liste des membres est disponible à l'adresse suivante: <a href="http://www.citiesalliance.org/our-members">http://www.citiesalliance.org/our-members</a>. Cependant, il est possible de soumettre une idée de projet en dehors des procédures habituelles, via le formulaire à l'adresse suivante:

http://www.citiesalliance.org/sites/citiesalliance.org/files/CA\_Docs/members-pages/Draft%20Revised%20Application%20Guidelines%2018%20Oct07.doc

# 6.10. Knowledge Centre on Cities and Climate Change/Centre de Connaissances sur les Villes et le Changement Climatique (K4C)

Le K4C est une initiative du PNUE, de l'ONU-Habitat et la Banque mondiale, dans le cadre de l'Alliance des villes. Les objectifs du K4C est:

• d'intégrer le changement climatique dans l'élaboration des stratégies de développement de la ville;

- de développer un système de suivi des performances de la ville par rapport aux changements climatiques;
- de promouvoir une action cohérente de sensibilisation.

Le K4C donne accès à des centaines de publications et de rapports sur les actions de lutte contre le changement climatique, et facilite le contact direct entre les villes, les institutions et les communautés qui font la promotion des actions sur le changement climatique au niveau de la ville.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux services du centre est réservé aux structures ayant une initiative avec l'un des membres fondateurs (PNUE, ONU-Habitat et Banque mondiale).

http://www.citiesandclimatechange.org/page-home-1.html

### 6.11. Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Créée en mai 1979 au Québec, à l'initiative des maires de Paris et de Québec, l'AIMF réunit plus d'une centaine de villes partiellement ou entièrement francophones, et fonctionne selon les principes de la coopération décentralisée.

L'AIMF concourt à une meilleure gestion des collectivités, favorise les échanges d'expériences, mobilise l'expertise territoriale francophone, et finance des projets de développement.

**Procédure et conditions d'accès au financement** - L'accès aux services offerts par l'AIMF est tributaire de l'adhésion à l'association. Les municipalités membres sont: Gafsa, Monastir, Siliana, Tunis, Bizerte, Kasserine, Sfax et Sousse, ainsi que la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT).

Les détails sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.aimf.asso.fr/

## 7. RECOMMANDATIONS

Il est clair, d'après ce qui a été présenté dans ce rapport, que les sources de financement et les opportunités de développer des programmes d'énergies durables dans les municipalités sont multiples.

Toutefois, l'accès à ces sources de financement et aux opportunités de coopération reste difficile aux municipalités tunisiennes, faute de moyens et de compétences en recherche de financement et de développement de programmes bancables.

Il est à noter aussi que la majorité des municipalités en Tunisie rencontrent des difficultés d'accès au financement bancaire pour des raisons de garantie de recouvrement. C'est pour cette raison que le passage par le Fonds de transition énergétique (FTE), géré par l'ANME et la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales (CPSCL), s'avère indispensable pour pouvoir financer les Plans d'action en faveur de l'énergie durable (PAED).

À cet effet, on propose dans ce qui suit quelques recommandations qui peuvent être utiles à court terme pour les municipalités concernées en vue de réaliser leur PAED.

- Améliorer le renforcement des capacités des agents des collectivités locales dans la planification urbaine, la recherche de financement et l'élaboration de requête et de fiche projet à présenter aux bailleurs de fonds, la mise en œuvre et le monitoring des projets locaux.
- Organiser une conférence nationale des collectivités locales pour le développement des énergies durables.
- Encourager l'échange d'expérience et de compétences entre les collectivités locales dans le domaine des énergies durables.
- Accentuer les échanges d'expérience dans le financement des PAED avec les municipalités de la région, dans le cadre des coopérations et partenariats sous l'égide de l'une des initiatives mentionnées dans le réseau des villes.
- Créer un comité national pour le financement des projets d'énergie durable, où sont présents les municipalités, l'ANME, la CPSCL, les représentants des bailleurs de fonds internationaux en Tunisie (AFD, GEF, BAD, GIZ, KfW, BEI...), et les représentants du secteur financier Tunisie. Ce comité aura comme principal rôle de lever les contraintes de financement des PAED.

Le comité ainsi constitué permet d'engager une étroite coopération entre la CPSCL et le FNME (FTE), en vue de mettre à la disposition des collectivités locales une sorte de guichet unique de financement de leur projet de maîtrise de l'énergie dans leurs différentes phases et selon un schéma de financement simplifié et cohérent.

Les projets d'énergie durable bénéficieront ainsi, par le biais du comité, d'un mécanisme spécifique basé sur les crédits et les subventions de la CPSCL, les primes et les bonifications du FTE et du Fonds de dépollution (FODEP, fonds géré par l'Agence Nationale de Protection de l'environnement pout le financement des actions de dépollution) et les éventuelles surprimes et assistance technique des

bailleurs de fonds et institutions financières internationales (IFI). Concrètement, ce comité développera un ensemble d'actions génériques au profit des collectivités locales selon des schémas de financement standards, et fera la promotion des activités comme les ESCO.

L'ANME et la CPSCL sont favorables à la mise en place de cette structure pour stimuler les investissements en énergie durable au niveau des municipalités. Toutefois, les aspects organisationnels y afférents, nécessitent des concertations et des commissions de travail pour élaborer un schéma de fonctionnement simplifié et efficace répondant aux attentes des différentes parties. Les principaux points que l'on juge intéressant de clarifier dans les prochains travaux des commissions mixtes ANME/CPSCL se rapportent essentiellement:

- au type de structure: guichet unique, comité mixte, commission interministérielle...;
- au principe de fonctionnement: étude des dossiers, approbation des dossiers, instruction des dossiers pour décision...;
- aux activités éligibles: actions génériques d'énergie durable selon un cahier des charges type, activités éligibles au FTE et à la CPSCL...;
- à l'enveloppe annuelle et à sa répartition: à définir selon l'enveloppe accordée par le FTE et la CPSCL pour les programmes régionaux;
- aux schémas de financement:
  - FTE, FODEP et bailleurs de fonds internationaux: subventions, garantie et bonification de taux d'intérêt des crédits,
  - CPSCL et IFI: crédits bonifiés.

### Appendice I - Projets de Jumelage

Le jumelage est une initiative de la Commission Européenne qui a été initialement conçue pour aider les pays candidats à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour adopter, mettre en œuvre et appliquer la législation de l'UE. Depuis 2004, le jumelage est également disponible pour certains des pays partenaires voisins de l'Est et du Sud.

Les projets de jumelage rassemblent les compétences du secteur public des États membres de l'UE et des pays bénéficiaires dans le but de renforcer les activités de coopération. Ils doivent donner des résultats opérationnels concrets pour le pays bénéficiaire selon les termes de l'accord d'association entre ce pays et l'UE.

Pour mettre en place des projets, la Commission s'appuie sur la coopération et l'expérience administrative des États membres. Ils sont censés mobiliser des experts du gouvernement et d'autres organisations du secteur public. Les projets de jumelage sont construits et basés sur l'aide d'au moins un expert État membre à plein temps - le conseiller résident de jumelage (RTA) qui va travailler dans l'administration du pays bénéficiaire. Les projets mettent en œuvre un certain nombre d'actions gérées par l'organisme public MS (s) partenaires (s) au projet, y compris des ateliers, des sessions de formation, missions d'experts, visites d'étude et de conseil.

Cet instrument de renforcement des institutions aide les pays partenaires à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour adopter, mettre en œuvre et appliquer la législation de l'UE. Le Jumelage vise à aider le transfert, adopter et / ou s'adapter à la législation, des normes et pratiques de l'UE et à la modernisation des administrations des pays partenaires grâce à une réorganisation, à la rédaction des lois et règlements et à travers le renforcement des capacités. Il est basé sur une coopération étroite entre une institution de l'administration publique dans un pays de voisinage et l'institution équivalente dans un État membre de l'UE (MS) dans un domaine spécifique lié à l'acquis communautaire ou tout autre domaine pertinent à la coopération.

En Tunisie, le nombre de projets de jumelage mis en œuvre est passé à 16 en 2013. Les secteurs concernés comprenaient l'emploi et les affaires sociales, l'environnement, les finances et le commerce. Un nouveau projet sur les télécommunications a été lancé au début de 2014, tandis que et jusqu' à la fin de la même année, un certain nombre de projets sur les secteurs de la santé, de l'agriculture et de la justice ont été lancés.

Bien que pour les projets de jumelage la solution de financement ne semble pas être la plus appropriée, pour les autorités locales des projets prévus du Plan d'action de l'énergie durable, peuvent contribuer de manière significative au renforcement des capacités des agences de l'énergie, des ministères ou d'autres parties prenantes concernées à entreprendre le rôle du Pacte coordonnateur au niveau national, afin de soutenir les autorités locales via le développement de l'inventaire du Plan d'action de l'énergie et celui de référence des émissions.

# **Appendice II – UPFI Projets**

Projet	Commune
Taparura Development	Sfax
Medinas Rehabilitation	Kairouan